

13.7.2021

(Par courrier électronique)

Le Figaro

Monsieur,

L'article de Patrick Saint-Paul du 2 juillet, intitulé « Comment le nouvel empereur chinois a étendu la main de fer du Parti sur Hong Kong », proférait des accusations infondées selon lesquelles la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong aurait réduit les droits de la population de Hong Kong.

L'adoption de la loi sur la sécurité nationale de Hong Kong a pour objet de garantir la mise en œuvre pleine et fidèle de la politique « Un pays, deux systèmes ». La loi maintient le degré élevé d'autonomie de la région administrative spéciale de Hong Kong (RASHK). Elle indique clairement que les droits et les libertés légitimes d'expression, de presse, de réunion, de manifestation et de procession dont les habitants de Hong Kong jouissent en vertu du droit de base, du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, tels qu'appliqués à Hong Kong, seront protégés.

La loi sur la sécurité nationale de Hong Kong est entrée en vigueur le 30 juin 2020, suite à des mois d'émeutes et de violences graves sans précédent dans la ville. Il s'est agi du tournant majeur dans la transition de Hong Kong du chaos vers l'ordre. La loi ne vise qu'une minorité extrêmement réduite de délinquants et d'actes qui compromettent la sécurité nationale. Toutes les mesures de mise en œuvre adoptées par les organes chargés de l'application de la loi du gouvernement de la RASHK se fondent sur le droit, les éléments de preuve et les actes des personnes ou des entités concernées, indépendamment de leur position politique, de leurs antécédents et de leur profession. Il serait contraire à l'État de droit que de suggérer que les personnes ou les entités de certains secteurs ou de certaines professions pourraient être au-dessus de la loi.

Chacun doit sauvegarder la sécurité nationale. Le gouvernement de la RASHK a consenti des efforts pour sensibiliser davantage la population de Hong Kong concernant la sécurité nationale et l'obligation de respecter le droit, de cultiver un sentiment fort d'appartenance vis-à-vis du pays et un sentiment d'identité nationale. En fait, la sauvegarde de la souveraineté, de la sécurité et des intérêts de développement du pays constitue la responsabilité

constitutionnelle de la RASHK. Il s'agit-là, également, des conditions préalables pour la prospérité et la stabilité sur le long terme de Hong Kong.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Eddie Cheung**

Représentant spécial pour les Relations économiques et commerciales de Hong Kong auprès de l'Union européenne

Gouvernement de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

Belgique

[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)